



## Direction des Relations et des Ressources Humaines

DRRH/15-674-85 du 22/06/2015

### **APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE DE CHARGE DE MISSION ASSISTANT DE PREVENTION SECURITE HYGIENE ET CONDITIONS DE TRAVAIL**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : M. MARIN - DRRH - Tel : 04 42 91 70 50 - ce.drrh@ac-aix-marseille.fr

#### **CONDITIONS DE NOMINATION :**

Etant investi dans l'assistance conseil dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail, le chargé de mission sécurité hygiène et conditions de travail doit répondre aux exigences du décret 82-453 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011 en matière de santé et sécurité au travail dans la fonction publique d'Etat.

Etre enseignant titulaire dans l'académie d'Aix-Marseille et s'investir dans l'hygiène la sécurité et les conditions de travail des personnels de l'académie.

#### **Fonction principale**

Placé sous l'autorité du délégué académique sécurité hygiène et conditions de travail, il conseille et assiste les personnels de l'académie en matière de santé et sécurité au travail.

#### **Les missions :**

Il est chargé d'assister et de conseiller en matière de sécurité hygiène et conditions de travail en direction d'établissements du 2<sup>nd</sup> degré, des directeurs d'écoles et IEN de circonscriptions.

Les missions s'articulent autour de :

- la participation à l'animation du réseau et à la formation des assistants de prévention d'établissements et des circonscriptions d'écoles ;
- la prévention des dangers susceptibles de compromettre la sécurité et la santé des agents, dans le cadre des actions de prévention arrêtées par le chef de service ;
- l'amélioration des méthodes et du milieu du travail en adaptant les conditions de travail en fonction de l'aptitude physique des agents ;
- l'approfondissement dans les établissements scolaires du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré et les services administratifs, de la connaissance des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;
- la bonne tenue des registres de santé et de sécurité au travail dans tous les établissements scolaires et les services administratifs ;
- la participation et le suivi du CHSCT académique et départemental des Bouches du Rhône
- la participation aux bilans des actions mises en place dans les établissements en matière de santé et sécurité au travail.

## **Le profil du poste**

**Dans le respect de l'article 4-1 du décret 82-453 modifié par le décret 2011-774 du 28 juin 2011**, la mission d'assistant de prévention a pour objet principal **d'assister et de conseiller les chefs de service** dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité du travail. A ce titre il :

- assiste le chef de service dans la démarche d'évaluation des risques professionnels,
- concoure à l'élaboration d'outils de prévention,
- participe à l'analyse des causes d'accident de travail,
- participe en collaboration avec les autres acteurs de la prévention à la sensibilisation, l'information et la formation des personnels,
- assure la veille technique et réglementaire en matière de sécurité et santé au travail,
- participe à l'évaluation des risques

## **COMPETENCES TECHNIQUES NECESSAIRES (Savoir faire) :**

Afin d'assurer ces différentes missions

➤ il doit maîtriser :

- la réglementation en matière de santé sécurité au travail,
- les méthodes d'analyse de risques et de diagnostic,
- les règles de l'organisation du travail,
- les règles d'aménagement et conception des lieux de travail,
- de manière approfondie le milieu professionnel, les règles de sécurité, les habilitations et autorisations par activité,
- la maîtrise de l'outil informatique (word, excel, internet.....),
- les techniques d'animation de réunion.

## **COMPETENCES RELATIONNELLES (Savoir être) :**

- autonomie, sens de l'initiative et force de proposition,
- qualités relationnelles,
- sens du contact,

La mission est déterminée par une lettre de cadrage qui fixe la quotité de travail.

Vous rendrez compte de vos actions auprès du délégué académique sécurité hygiène et conditions de travail

## **ACTE DE CANDIDATURE :**

**Auprès du DRRH : Monsieur Gérard MARIN  
Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille  
Place Lucien Paye  
13621 - Aix en Provence cedex 1**

Adresser un CV et une lettre de motivation avant le 25/06/2015

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille*